



Prèlevements sur salaires abusifs

Par **thebaud**, le **27/11/2008** à **16:13**

Les prélèvements sur salaire à destination d'organismes dits de prévoyance (retraite, santé, décès,..) sans accord du salarié sont-ils contestables puisque non cadrés par le droit du travail.

Je pense lancer une procédure aux prud'hommes pour faire cesser ces^prélèvements, et récupérer les prélèvements effectués jusque là.

merci de votre avis

(voir à ce sujet entre autres l'article 11 loi Evin par exemple)

Par **jeetendra**, le **27/11/2008** à **16:50**

bonsoir, je me permet de ne pas être en accord avec vous (droit de la sécurité sociale, régime générale, complémentaire), cordialement

Par **thebaud**, le **28/11/2008** à **10:27**

bonjour à celui qui a répondu,
ne pas être d'accord ?

appuyez votre avis sur du concret sinon on reste dans la rumeur et la propagande, non ?

Qu'est-ce qui légalement rendrait obligatoire ces prélèvements pour les "compléments aux assurances sociales" ?

veut-on arriver comme en Pologne actuellement avec un régime de soins totalement gratuit ?